

**Décision de nomination d'un suivant de liste
A la commission de la formation et de la vie universitaire****Secteur 3 - Collège des usagers**

Le Président de l'université,

Vu le code de l'éducation, notamment l'article D.719-21 ;

Vu les statuts de l'université de Tours ;

Vu la décision DAJP/2022-575 du président de l'Université de Tours, en date du 25 novembre 2022, portant proclamation des résultats de l'élection des représentants des usagers à la commission de la formation et de la vie universitaire ;

Vu la liste de candidats intitulée « SET et Solidaires Etudiant.e.s contre la précarité » ;

Vu la démission de Mme Alix LERON en date du 4 décembre 2022 ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : M. Lucas ROVINA est proclamé élu suppléant à la commission de la formation et de la vie universitaire, secteur 3, collège des usagers, en remplacement de Mme Alix LERON et ce, pour la durée du mandat restant à courir.

Article 2 : Le directeur général des services de l'Université est chargé de l'affichage et de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée à l'intéressé.

Fait à Tours, le 05 décembre 2022

A. Giacometti

Arnaud Giacometti
Président de l'Université

P.J. : composition actualisée du C.A.

Décision classée au registre des actes administratifs de l'université de Tours, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques et du patrimoine	Décision publiée sur le site internet de l'université le : 06 DEC. 2022 Transmise au Recteur le :
---	---

COMPOSITION ACUTALISÉE DE LA C.F.V.U.
Secteur 3 - Collège des usagers

TITULAIRES	SUPPLÉANTS	LISTE
Paul-Antoine MATIGNON	Guillian HAYS	Bouge Ton Campus avec l'AGATE et ses assos !
Ilouna GOMEZ	Roxane FOTIUS	Bouge Ton Campus avec l'AGATE et ses assos !
Nathan RENAUDIN	Guewen LE BELLEGO-BOULAY	SET et Solidaires Etudiant.e.s contre la précarité
Eléonore SOULIE	Lucas ROVINA	SET et Solidaires Etudiant.e.s contre la précarité